

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREZIER

Séance du 17 Mai 2019

Date de convocation : 09.05.19
Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

2019/013

OBJET : Adoption du règlement intérieur

L'an deux mille dix-neuf le dix-sept mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – RAMOS C – RICHOU D – SANDRES M –

Absent excusé : MORLEY R –

Secrétaire de séance : Madame RAMOS Cécile.

Vu la loi n°82-113 du 02 mars modifiée, relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 25 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT,

Vu la nécessité de mettre en place un règlement du cimetière suite aux nouvelles réglementations et notamment la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire,

Considérant que le Maire est chargé, par délégation de son Conseil Municipal, d'établir un règlement du cimetière,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement du cimetière tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le règlement proposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le
Et notification du 23.05.19

REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE

23 MAI 2019

